

# ARRETE MUNICIPAL n° AC 2025.48

**Objet :**  
**Stationnement d'une nacelle pour travaux de terrassement particulier**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ◆ Vu la demande présentée par la société « LDDC Carrelage », représentée par Monsieur VERMOLLE pour le compte de Monsieur BERNILLON afin de permettre des travaux de terrassement au 75 routes des écoles 74410 Saint-Jorioz.
- ◆ Vu les documents d'attestation de responsabilité civile professionnelle présentés par cette société ainsi que la demande de permission d'autorisation de voirie et permis de stationnement.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

La société «LDDC Carrelage » sise 74 route des Gras d'en haut 74210 FAVERGES, est autorisée à faire stationner une nacelle de 15 mètres au niveau des 4 places de stationnement situées à hauteur du 12 route des écoles du 22 avril 2025 au 23 avril 2025 de 08h00 à 18h00 afin de procéder à des travaux de terrassement.

Le stationnement sera donc interdit aux autres usagers sur ces emplacements durant cette période.

### **Article 2 :**

La sécurité des piétons sera sous la responsabilité de la société « LDDC Carrelage ».

### **Article 3 :**

La pré-signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la société « LDCC Carrelage » qui s'engage à restituer les lieux en l'état.

### **Article 4 :**

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le présent arrêté sera :

- ◆ Transmis à:
  - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
  - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
  - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
  - ✓ Au demandeur : [ladentdecons@gmail.com](mailto:ladentdecons@gmail.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
02.04.2025

Le Maire  
Michel BEAL

